

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux médias de l'Arc jurassien

Delémont, le 26 juin 2024

Après l'annonce de la réduction de Fr. 92'000.- de la subvention 2024 à son secteur de repas à domicile décidée en avril dernier par le Gouvernement jurassien, la Fondation Pro Senectute Arc Jurassien se voit contrainte de prendre des mesures annoncées aujourd'hui lors d'une conférence de presse.

La mission de Pro Senectute Arc Jurassien (PSAJ) est de soutenir et d'accompagner les personnes à la retraite pour qu'elles restent autonomes et en bonne forme le plus longtemps possible à domicile. Tous ses domaines d'activités et ses prestations concourent à ce but ; notamment son service de repas à domicile qui fournit aux aînés une alimentation équilibrée 365 jours par an.

En tant qu'organisation privée sans but lucratif et agissant sur l'ensemble de l'Arc jurassien, PSAJ réalise des tâches inscrites dans la politique publique de la vieillesse qu'il appartient aux Cantons et à la Confédération de déployer ; notamment au travers de leurs planifications médico-sociales (PMS). Le but de ces PMS est celui qui constitue l'ADN de PSAJ : permettre aux populations âgées de rester à domicile dans de bonnes conditions, ce qui concourt à réduire les coûts à la charge des Cantons dans le domaine hospitalier et celui de l'hébergement en EMS, mais également en évitant l'instauration de mesures de curatelle.

Le vieillissement démographique génère une augmentation importante du travail à accomplir pour atteindre cet objectif. Cette augmentation est particulièrement forte dans l'Arc jurassien depuis la pandémie de Covid-19, alors que les financements publics n'ont pas été adaptés à la hausse ou alors que très partiellement.

En février dernier, notre Fondation communiquait sur la situation de surcharge que subit notre consultation sociale et le déficit que cela entraîne pour l'ensemble de l'organisation.

Dans un tel contexte, la réduction décidée sans aucune concertation par le Gouvernement jurassien oblige malheureusement notre Fondation à reporter le manque à gagner sur les bénéficiaires de la prestation, à savoir les 510 personnes âgées dans le Jura qui se nourrissent sainement et quotidiennement grâce à notre service de repas à domicile : à partir du 1^{er} juillet 2024, le prix du repas fixé à Fr. 19.- passera à Fr. 19.80.-.

Dans une logique purement financière, PSAJ aurait dû adapter le prix à Fr. 20.60.-, mais la Fondation a décidé d'utiliser un fonds constitué par le legs de feu Mme Marguerite Bachmann pour atténuer l'impact financier sur la bourse des clients jurassiens du service des repas durant le second semestre 2024.

Pro Senectute Arc Jurassien, même si elle comprend les soucis financiers de la République et Canton du Jura, exprime sa vive inquiétude et espère que les futures discussions avec le Gouvernement jurassien permettront de trouver une solution pour la suite, puisqu'actuellement le Service de l'Action sociale annonce à PSAJ pour 2025 une nouvelle réduction deux fois plus importante que celle déjà imposée !

Pro Senectute Arc Jurassien

Contact médias : François Dubois, directeur, francois.dubois@ne.ch, 079 757 19 60

Plus d'information sur notre service des repas à domicile :

<https://aj.prosenectute.ch/repas>

